



COMMUNE DE RANGIROA
Polynésie française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 27
Membres en exercice : 27
Ont pris part à la délibération :
26 dont 6 procurations

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 juin 2024

N°32 / 2024

Portant attribution d'une subvention à l'association RAIROA VAA

Le Conseil Municipal de la commune de RANGIROA, régulièrement convoqué, conformément à l'article L. 2121-12 du CGCT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur MARAEURA Tahuu, Maire.
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 03 juin 2024

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prst	Abs	Procuration à
M. MARAEURA Tahuu	Maire	X		
Mme. TETUA Martine	1 ^{ère} adjointe	X		
M. TETOKA Temeehu	2 ^{ème} adjoint	X		
M. MARITERAGI Tamatoa	3 ^{ème} adjoint		X	PETIS Simone
Mme. TOOMARU Sylvia	4 ^{ème} adjointe		X	TIARE Paai
M. TEHAU Auguste	5 ^{ème} adjoint	X		
M. CADOUSTEAU Victor	6 ^{ème} adjoint		X	TEHAU Auguste
Mme. PETIS Simone	7 ^{ème} adjointe	X		
Mme. TIARE Paai	8 ^{ème} adjointe	X		
M. METUA Marere	Maire délégué de Tikehau	X		
M. TETUA Edgar	Maire délégué de Mataiva	X		
M. MAI Julien	Maire délégué de Makatea		X	MARAEURA Tahuu
M. HARRYS Manuera	Conseiller municipal	X		
Mme. OPUHI Tarome	Conseillère municipale	X		
M. MAURI François	Conseiller municipal		X	TETUA Edgar
Mme. KAUA Sylvie	Conseillère municipale	X		
Mme. FAREEA Loyna	Conseillère municipale	X		
Mme. TETUA Justine	Conseillère municipale	X		
M. TETIHIA Pierre	Conseiller municipal		X	FAREEA Loyna
Mme. TETUIRA Jeanne	Conseillère municipale	X		
Mme. TEIVAO Heiura	Conseillère municipale	X		
M. MARE Jonathan	Conseiller municipal	X		
M. TERIIATETOOFA Frédéric	Conseiller municipal	X		
M. TETUA Félix	Conseiller municipal	X		
M. TAIRANU Teanuanua	Conseiller municipal	X		
Mme. TEINAORE Manuarii	Conseillère municipale	X		
Mme. TEHAAMOANA Tepoe	Conseillère municipale		X	

Présents : 20

Absents : 07

Ont donnés procuration (conformément à l'article L2121-20 du CGCT) : 06

Secrétaire de séance : TETUA Justine



Le maire expose :

- Vu** la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu** l'article L1611-4 du CGCT qui dispose que : « Les associations qui ont reçu dans l'année en cours une ou plusieurs subventions de la commune sont tenues de fournir une copie certifiée de leurs budgets et de leurs comptes de l'exercice écoulé » ;

Considérant le projet de l'association RAIROA VAA de participer aux prochains championnats du monde de vitesse qui se dérouleront à Hawaii en aout prochain ;

Après discussion, le conseil municipal :

Article 1 : Adopte l'attribution d'une subvention de un million cinq cent mille francs CFP (1.500.000 Fcfp) à l'association RAIROA VA'A

Article 2 : Autorise le maire à signer la convention financière fixant les modalités et conditions de versement de la subvention communale, ainsi que les avenants.

Article 3 : La dépense correspondante est imputée au compte 6574 « subventions aux associations » du budget PRINCIPAL 2024.

Article 4 : Conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

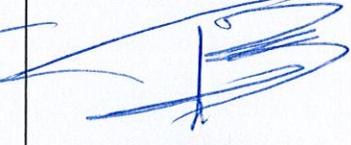
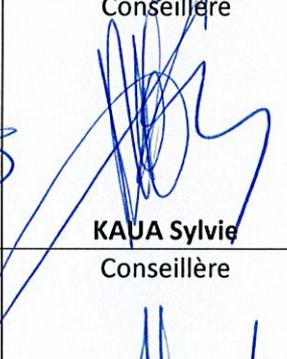
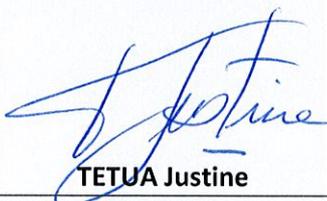
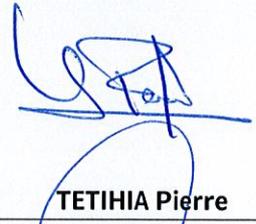
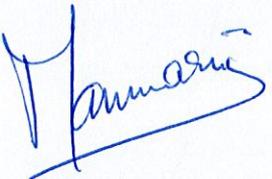
Article 5 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

La présente délibération mise aux voix est adoptée comme suit : Pour:16 / Contre:7 / abstention : 3

Conformément à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales, le maire de la commune de RANGIROA certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération :

- Affichée et publiée le 20 JUIN 2024
 - Transmise à la subdivision administrative des Tuamotu-Gambier le
 - Rendue exécutoire le 20 JUIN 2024
- 19 JUIN 2024

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

 Maire MARAEURA Tahuhu	1^{er} adjoint TETUA Martine	2^{ème} adjoint TETOKA Temeehu	3^{ème} adjoint  MARITERAGI Tamatoa
4^{ème} adjoint TOOMARU Sylvia	5^{ème} adjoint TEHAU Auguste	6^{ème} adjoint CADOUSTEAU Victor	7^{ème} adjoint  PETIS Simone
8^{ème} adjoint TIARE Paai Conseiller	Maire délégué de TIKEHAU  METUA Marere Conseillère	Maire délégué de MATAIVA  TETUA Edgar Conseiller	Maire délégué de MAKATEA  MAI Julien Conseillère
 HARRYS Manuera Conseillère	 OPUHI Tarome Conseillère	 MAURI François Conseiller	 KAIA Sylvie Conseillère
 FAREEA Loyna Conseillère	 TETUA Justine Conseiller	 TETIHIA Pierre Conseiller	 TETUIRA Jeanne Conseiller
TEIVAO Heiura Conseiller	 MARE Jonathan Conseillère	 TERIATETOOFA Frédéric Conseillère	 TETUA Félix
 TAIRANU Teuanua	 TEINAORE Manuarii	TEHAAMOANA Tepoe	

Portant attribution d'une subvention à l'association RAIROA VAA